

Le phénomène de distinctions sociales en milieu casté de l'espace sahélien : Cas du Niger



Moussa ZANGAOU

Introduction

L'ensemble des communautés africaines est organisé sur la base des systèmes de pensée dont le fonctionnement varie selon les groupes ethnolinguistiques, leurs modes de vie et de résidence. Ces populations connaissent des distinctions sociales qui révèlent l'existence d'une diversité des forces, lesquelles sont parfois des véritables supports ou piliers qui s'imposent dans le temps et dans l'espace. Ces forces représentent et incarnent des systèmes qui signifient tout pour les acteurs concernés. Ceux-ci construisent, décrivent et expliquent ou interprètent l'essentiel de leur vie et de leur environnement externe sur la base des logiques structurées et qui acceptent la hiérarchisation.

Les perceptions portant sur les hiérarchisations sont facilement décelables tant au niveau de la famille qu'à l'échelle de la communauté. Dans la présentation de ces hiérarchies, celles liées à l'esclavage et au système de castes sont les plus visibles. Dans ce texte, nous allons surtout nous intéresser au phénomène de castes. Comment est-il perçu dans certains espaces africains comme le Niger ? Est-il possible de construire une hiérarchisation des groupes ethnolinguistiques de l'espace nigérien sur la base des castes existantes ? Ces castes résistent-elles ou non au nouveau contexte de globalisation ?

I- Quelques types des rapports hiérarchiques en milieu africain : la théorie de l'occultation ou de l'acceptation ?

La théorie de la structuration, en se proposant d'étudier les « conditions qui régissent la continuité ou la transformation des structures, et par conséquent la reproduction des systèmes sociaux » apporte un éclairage important pour la compréhension du fonctionnement des sociétés humaines (cf. Bourdieu P 1994, voir aussi Ferréol G 1994 :174). Les systèmes sociaux africains présentent, comme l'écrit G. Balandier (1999 : 100), une grande variété de stratifications sociales. Les unes présentent une structure globale dite de « castes », hiérarchisées en un nombre restreint de groupes fermés, rigoureusement différenciés, spécialisés et principalement inégaux (Bokar N'Diaye, 1970 ; Tal Tamari, 1997 ; Ibrahim Sow, 1982 :237) et les autres une hiérarchisation à l'échelle restreinte portant sur la position de chaque membre au niveau de la famille. Une telle lecture est-elle généralisable ou non dans la plupart des communautés africaines ?

Dans l'Afrique sahélienne et saharienne, l'affirmative est possible de déceler des rapports hiérarchisés dont les justifications sont multiples. Elles peuvent être liées à l'âge, au sexe, à l'origine sociale, au statut professionnel et au rapport de force. Ces rapports hiérarchiques, pouvant se déceler à plusieurs niveaux de la réalité sociale, vont être centrés autour de la lecture des conséquences ou séquelles issues des survivances inégalitaires, résultats des milieux esclavagistes et/ ou castés que l'on retrouve dans le milieu nigérien. Quel bilan dégager à partir de cette réflexion ?

1-1 Rapports hiérarchiques au niveau restreint

La famille constitue la cellule de base de la société où l'expression des rapports, selon chacun des membres, est la plus visible. Parmi ces rapports, il y a ceux dits hiérarchiques au niveau restreint. Ils sont caractérisés par ceux portant au niveau du couple. A côté de cette série des rapports divers selon le milieu culturel de ces couples, il y a la variable âge qui nous permet aussi d'observer des distinctions sociales.

— *au sein du couple selon le sexe*

Au niveau du couple, cette situation pose la problématique de la division du travail dans la société (cf. Diop A-B, 1981, Meillassoux, F. Héritier, F. De Singly, Andrée Michel, M. Maruani, Zangaou 1996). Ainsi il arrive que, dans certains milieux, la femme soit synonyme de fragilité, de passivité, d'émotivité, d'impulsivité, donc de faiblesse par rapport à l'homme qui symbolise la puissance et la supériorité (cf. M. Kilani, 1998 ; Adam Ba Konaré). Cette situation fait que la femme est victime des jugements discriminants dont la finalité, dans la pratique, est l'occultation de ses vraies potentialités dans la société. Dans la plupart des groupes ethnolinguistiques du Niger, elle est perçue comme étant l'être inférieur, ne pouvant pas égaler l'homme. Cette perception renvoie dans sa similitude à celle qui est développée dans les rapports dits de caste.

— *au sein du couple selon l'âge ou le revenu*

Le même discours de « dominant - dépendant » se transfère au niveau de l'enfant face à la personne âgée. Sur la base du sexe et de l'âge, il est facile de déceler des distinctions hiérarchiques au sein d'une même famille, donc à un niveau restreint. Ces rapports peuvent s'observer au niveau des individus vivant sous le même toit mais qui, sur la base de leur âge ou de leur apport économique, peuvent s'éloigner du point de vue de leur idéologie ou de leur mentalité, pour enfin privilégier des constructions sociales souvent arbitraires en vue de justifier des comportements dont les fondements sont inégalitaires non seulement au niveau restreint mais aussi au niveau large.

1-2 Rapports hiérarchiques au niveau large

Les hiérarchies peuvent concerner des familles différentes ou même des groupes ethnolinguistiques. Le système de castes, qui existe dans certaines régions africaines, peut justifier, ne serait-ce que mentalement l'hétérogénéité socio- culturelle et économique chez ces populations. De nombreux auteurs ont relaté la fréquence de ces formes d'hiérarchies (R. Botte, Balandier 1999, E. Bernus 1993, P. Bonte, A. Bourgeot, Diop A-B 1981., Majhemout Diop, Penda Mbow, etc.).

Dans son ouvrage "Histoire des classes sociales dans l'Afrique de l'Ouest (Tome I : Le Mali), Majhemout Diop donne un autre éclairage intéressant

sur la question où il distingue plusieurs dimensions qui sont entre autres les luttes ou antagonismes entre classes et couches sociales. Ces luttes concernent les jeunes et les vieux, les musulmans et les animistes, les castes inférieures et les castes supérieures, les maîtres et les esclaves. A partir des années 1990 dans l'espace africain, il est possible d'ajouter la lutte des sexes comme préoccupation, de plus en plus, grandissante de certains groupes sociaux, comme les contestations que mènent les mouvements féministes. Ces contradictions peuvent être secrétées à partir ou à l'intérieur d'un seul bloc comme le cas des luttes religieuses qui ne sont plus entre religions dites traditionnelles et celles dites révélées, mais c'est à l'intérieur de ces dernières qu'on les trouve fortes, violentes et meurtrières. En Afrique de l'ouest, l'exemple du Nigeria est assez illustratif pour évoquer ces formes de violences religieuses (cf. Bakary SAMBE, 2015).

Les hiérarchies peuvent être d'ordre économique et professionnel. Il est évident de soutenir que celui qui a le pouvoir économique dispose aussi de l'ensemble des autres privilèges pour s'imposer parmi les plus écoutés, voire les plus forts. En système de castes, il est aussi possible de déceler le même comportement avec des nuances selon le développement socio- culturel et politique des groupes.

II- Histoire des espaces castés

Le système de castes intéresse non seulement le sous-continent indien (Condominas, 1998) mais aussi une bonne partie du continent africain, précisément l'Afrique occidentale (Tal Tamari, 1997) dans des proportions d'intensités différentes. Plusieurs travaux se sont intéressés à ce thème avec souvent des versions mitigées.

2-1 Eléments d'histoire des castes

Origine, constitution et définition des castes

Dans ce texte, nous allons nous intéresser au continent africain en prenant l'exemple de la zone saharo- sahéenne. Il s'agit d'une question taboue bien que son origine soit encore lointaine. Ainsi, selon la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme, « l'origine sociale des castes remonte à l'antiquité africaine avec l'apparition des sociétés organisées et

résulte de la division sociale du travail. C'est à cette époque que certains groupes humains se consacrent à des types d'activités et qui seront plus tard leur domaine réservé. C'est par exemple le travail du fer, de l'or, l'ébénisterie, la cordonnerie, la pêche, la chasse, la poterie, le chant et la musique, etc. » Cf. [http:// WWW.fidh.org/article.php3?id_article=970](http://WWW.fidh.org/article.php3?id_article=970).

Ce regard socio-historique nous renvoie à Cheikh Anta Diop qui écrit (1967 : 88-89), en se référant à certains savants de l'antiquité comme Hérodote, Platon, Diodore¹, « *l'organisation sociale égyptienne reposait sans doute sur un système de castes...* ». Il ajoute (1981 :151) qu'il y a « *... deux types de sociétés stratifiées en Afrique noire ; l'une, sans idée de castes, englobant l'Afrique australe et centrale, et l'autre, à castes, incluant l'Afrique de l'ouest, les anciens royaumes du Ghana, du Mali, du Songhaï, le Haut - Nil, etc., correspondant assez sensiblement à l'aire du tabou du forgeron. C'est aussi la zone sahélienne, sans mouche tsé-tsé, celle du cheval de guerre noble, du destrier, instrument de conquête, d'extension et de consolidation de ces empires où une aristocratie militaire coiffe une société rigoureusement castée : il y aurait ainsi une trilogie du cheval, de la caste et du griot. Cette dernière catégorie de société africaine dériverait plus directement ou tardivement de la société égyptienne pharaonique que la première catégorie* ». Ce qui signifie que le phénomène des castes n'est pas récent. Il remonte dans le passé le plus lointain avec des nuances et différences selon les groupes humains. Pour Bokar N'Diaye (1970 : 41), par exemple, « *toutes les castes au Mali ont des origines plus ou moins lointaines, qui se perdent dans la nuit des temps* ». Il ajoute, avec une origine généralement que la légende attribue à une souche orientale, donc extra- africaine, que « *en réalité, l'origine connue des premières castes se situe d'une façon plus précise dans l'organisation des phratries de l'empire du Ghana (IV^{ème} au XII^{ème} siècle). Par la suite le Mali, constitué au XIII^{ème} siècle, les adopta en ajoutant aux branches primitives la série complémentaire des castes jusqu'alors inexistantes. Puis les Bamabara en firent autant et les Peulhs réagirent dans le même sens* ». Ce regard évolutif, dans le temps et l'espace, fait que l'auteur (1970 : 11) reconnaît aussi que le régime de castes, tel qu'il est pratiqué au Mali, ne s'étend pas avec les mêmes proportions à l'ensemble de l'Afrique occidentale. Dans son ouvrage les castes de l'Afrique occidentale, Tal Tamari (1997 : 9) écrit « *... les castes les plus anciennes remontent au quatorzième siècle au moins et que toutes les castes de cette région se sont développées à partir de trois foyers tout au plus, situés en milieu*

1. Hérodote, Euterpe, p.164, Platon, Timée, 24, Diodore, livre I, chap. VI, Strabon, XVII, 787.

mandingue, soninké et wolof. Leur répartition actuelle s'explique essentiellement par des processus migratoires ». Cette thèse relativise le discours des auteurs précédents en essayant de se situer dans une posture qui, selon Tamari (1997 :20-21), fait appel à deux procédés à savoir :

- l'interférence du foyer et de la date approximative de l'origine de certaines castes à partir de la répartition géographique de leurs membres à une époque donnée ;
- l'établissement des traits probables des caractéristiques d'une institution et d'un processus passé.

Tamari (1997 : 21) au regard de cette approche tient compte de l'étude des migrations des gens de caste, des transformations de leurs activités et de leur statut, l'analyse des traditions orales et des sources écrites.

Il est possible de considérer que les structures sociales de nos sociétés ont été toujours caractérisées par des divisions et stratifications sociales. Ces hiérarchisations varient d'un groupe à un autre, d'une zone à une autre ; d'où des perceptions diverses pour ce qui est de l'appréciation de chaque palier ou compartiment social.

Pour revenir aux castes, que cela soit celles d'hier ou d'aujourd'hui, il est évident qu'il s'agit des classifications qui ont leur sens, leur signification dans le milieu où elles existent.

Dans cette division de la société en castes, il faut noter l'importance que jouent les mécanismes héréditaires des fonctions. Ceux-ci enferment les individus et les groupes dans une logique de stratification où le jugement est fait sur la base des circonstances liées au passé. Comment se présentent les espaces castés en Afrique ?

Au Mali, Bérédogo (2002) distingue des castes supérieures et des castes inférieures. Cette distinction renvoie à l'ensemble des typologies réalisées sur les castes où il existe des nobles et des non nobles. A l'intérieur de chaque groupe existent des subdivisions ou strates qui ont aussi leur signification. Les hommes de caste ou *Nyamakala* sont artisans, archivistes, généalogistes, chroniqueurs, musiciens, conteurs, maîtres des cérémonies et des manifestations joyeuses, et prêtres des cultes magico-religieux (N'Diaye, 1970 :43). Ils sont eux-mêmes hiérarchisés et jouent des rôles bien définis un

moment donné de l'évolution de la société. N'Diaye (1970 : 49) donne l'exemple des Nyamakala non artisans qui ont pour rôle de servir de médiateurs, d'ambassadeurs et d'éléments conciliateurs lors des rapports conflictuels surtout entre les nobles.

Si tous ces auteurs sont unanimes sur l'existence du phénomène des castes, leur position demeure mitigée en ce qui concerne leur nombre. Ainsi selon Hérodote, il existait sept castes en Egypte : celles des prêtres, des guerriers, des commerçants, des interprètes, des pêcheurs, des bergers, des porchers. Alors que Platon évoque l'existence de six castes à savoir les prêtres, les artisans, les bergers, les chasseurs, les fermiers, les soldats. Aussi Diodore souligne l'existence de cinq castes qui sont les prêtres, les soldats, les bergers, les artisans et les fermiers.

En commentant ces 3 auteurs, il ressort que les prêtres, les bergers et les soldats ou guerriers chez Hérodote sont partout évoqués ; alors que Diodore et Platon disent la même chose pour ce qui est du nombre de castes à une seule différence portant sur les chasseurs ne figurant pas dans la typologie de Diodore.

Ainsi l'exemple du forgeron donné par Cheikh Anta Diop selon qu'on est en Afrique forestière, où il est valorisé, ou en Afrique sahélienne où c'est le contraire qui est observé. Une telle attitude relativise la perception de la caste, comme le pense Dumont (Tal Tamari 1997). Cet auteur considère que « *la caste est [...] est un état d'esprit qui se traduit par l'émergence, dans diverses situations, de groupes de divers ordres auxquels on donne généralement le nom de castes* ».

D'après Tal Tamari (1997), les castes ouest – africaines tirent leur spécificité de leur cohabitation avec un pouvoir sacré, et soucieux de ménager les forces magiques dont elles sont dépositaires. Cela rejoint Iniesta F(1995 :130) en écrivant : « Le tabou de la caste est idéologiquement issu des forces magiques que le professionnel de la fonte ou de la forge peut arracher des entrailles de la terre, mais aussi de son activité transformatrice de l'environnement naturel et de sa sacralité ». Une telle perception est, dans certains milieux sahéliens, source de crainte. Comment localiser et distinguer les différentes castes dans ce milieu en prenant l'exemple du Niger et de certains pays voisins ?

2-2 Localisation des milieux castés

En Afrique, les groupes dits “castés” sont généralement constitués de ceux qui travaillent le fer, le bois, le cuir ou parfois font de la musique (Penda Mbow, in *Journal des Africanistes* 70 (1-2) 2000:71-91). Pour Mbow (op. p 80), pour reprendre Tal Tamari (1997) ces castes se retrouvent réparties ou éparpillées dans une dizaine d’ethnies qui sont les Mandingues, les Soninkés, les Wolofs, les Peuls, les Toucouleurs, les Songhai, les Sénoufos, les Dogons, les Touaregs et les Maures; c’est-à-dire au Mali, en Mauritanie, au Sénégal, en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, au nord de la Côte d’Ivoire, au Burkina Faso, au Niger, à l’est du Ghana, dans une partie du Sahara algérien, quelques localités du Nord- Cameroun, du Liberia et de la Sierra Leone.

A travers cette présentation non exhaustive, il est possible de retenir que les acteurs relevant du monde dit des castes couvrent un espace géographiquement important en Afrique. Dans ces différentes régions, ils jouent aussi un rôle qui est diversement apprécié selon leurs voisins. Leur origine est difficile à situer car de nombreuses hypothèses (cf. Georges Dumezil, Sory Camara, Bokar N’Diaye) ont été avancées, à partir soit de l’Inde (Dumont), soit de l’Egypte antique (Cheikh Anta Diop), etc. Ces études, en s’intéressant à l’évolution historique des groupes castés, ont aussi souligné, par exemple, leur dispersion sur l’ensemble de l’Afrique occidentale (Tal Tamari, 1997). Il est possible de considérer le fait que ces groupes maîtrisaient les outils de guerre, à savoir les armes métalliques (Bocoum 1990) dont elles sont les ingénieurs ou auteurs ; ils se sont dispersés lors des défaites de certains empires dont ils constituent l’industrie d’armement. Tal Tamari (1997) cite l’exemple de Soundjata Keita et de Kanté Soumangarou comme révélé par plusieurs études effectuées sur les castes au Mali (voir les différents mémoires). Mais la lecture historique de ces faits s’opère selon les acteurs, leurs profils et les circonstances. Cela signifie que chaque personne en fonction de ses référents et de ses intérêts propose sa version, d’où des modifications et des différences selon le temps et le lieu. Cela renvoie au commentaire de Adja Nafissatou Mbaye dans « *la lutte des castes continue au Sénégal* ». Celle-ci rappelle aussi que l’histoire du XIII^{ème} siècle, avec la formation des castes sous le grand empire du Mali, est bien différente de celle qui prévaut de nos jours, soit huit siècles et demi plus tard. Sous le règne de Soumangourou, les forgerons étaient initialement très respectés, l’empereur étant lui-même forgeron. La victoire et l’avènement de Soundjata Keita au

pouvoir changent la donne avec l'institution de clans ». La clanisation de la société peut avoir un contenu excessif qui fait que des positions rigides soient observées d'un camp à un autre. Dans certaines zones, le phénomène des castes peut servir de réponse à l'esprit de cette division sociale et statutaire.

2-3 Qui dit caste au Niger ?

L'espace sahélien a ses castes. Au Niger, les travailleurs du cuir, du métal et du bois sont, dans la plupart des groupes ethnolinguistiques du pays, étiquetés de statut d'artisans ou de forgerons. On les trouve en ville comme dans les campagnes. Qu'est-ce qu'ils représentent dans la société ? Mais avant d'entrer dans les détails spécifiques, qu'est-ce que la caste ?

— Définition de la caste

Pour la sociologie comparative, « la caste » « ne se définit que par référence à l'organisation sociale hindoue. Mais celle-ci constitue un système dont les éléments (les castes) ne se définissent que par la position qu'ils occupent » (Bonte - Izard, 2002 :129). Cette position renvoie aux dualismes d'infériorité et de supériorité, de pureté et d'impureté pour une reproduction socio-professionnelle à l'identique de ces caractéristiques. Dans la société hindoue, le « brâhmane », le pur est l'opposé de l'intouchable, l'impur. Cette opposition en milieu casté renvoie aux positions héréditaires qui commencent donc par la naissance. La caste est donc fondée sur l'ascendance et elle a, de ce fait, un fondement de discrimination réel entre les groupes ou catégories concernées par son observance. Ce qui peut la différencier de certaines formes de hiérarchisation sociale dont la justification est ailleurs, c'est-à-dire pouvant être économique, politique ou culturelle.

— Les castes au Niger : mythe ou réalité ?

Au Niger, les métiers qui pourraient être qualifiés du domaine de caste concernent la forge, la boucherie, la poterie, le travail de tisserand, de cordonnier, de coiffeur traditionnel ou barbier, de tanneur, du bijoutier, de chasseur, de griot. Ils sont, à des niveaux d'intensité différents, décelables dans toutes les communautés du pays qui ont connu ou connaissent encore dans leur organisation sociale des divisions statutaires en catégories nobles et serviles comme les Sonraï - djerma, les Touaregs, les Peuls, les Kanuri, les Toubous et les Arabes. Dans ce texte, nous allons nous intéresser au cas des

artisans comme les forgerons et les tisserands que l'on retrouve aussi bien au Niger que dans plusieurs pays africains comme le Mali, le Sénégal (M. Bara Diop), le Burkina Faso (Klaus Schneider, 1993). Dans cet espace communautaire, quelle perception est développée sur ces acteurs dits de caste ? Qu'est-ce qui les distingue des autres groupes ?

Les groupes ethnolinguistiques de l'espace nigérien, où le phénomène des castes est visible, sont surtout où les mutations sociales internes et externes sont encore faibles. Les forgerons sont une catégorie que l'on retrouve chez les Touaregs, les Arabes, les Sonraï- djerma avec l'étiquetage spécial de conserver une position particulière dans la société. Ils ont la réputation d'être de grands conservateurs. D'autres catégories très insuffisamment intégrées dans la société existent. Elles demeurent confuses et diluées dans un ensemble qui leur donne très peu de possibilité en matière d'émancipation. C'est l'exemple des potiers, des bouchers dans certaines localités de l'ouest, du nord et de l'est du pays, précisément rurales. Il est difficile d'avoir une estimation du nombre de ces catégories qui sont, dans certaines régions, assimilées aux victimes de la servitude. Elles sont bonnes à tout faire contrairement aux nobles qui s'interdisent de faire certaines professions. Les préjugés socio- culturels sont dominants. Ces catégories peuvent être classées, de façon arbitraire, selon leur niveau de participation, d'implication dans les activités socio-professionnelles de leur milieu de résidence. C'est l'exemple des artisans, notamment les forgerons.

Dans la littérature existante en milieu africain, les forgerons font partie des catégories dites castées. C'est pourquoi, même dans l'espace nigérien, même si des écrits n'existent pas du tout sur la question, ils constituent l'exemple le plus évoqué. Seulement, il n'existe pas des données statistiques qui permettent d'apprécier l'importance numérique de ces groupes. Peut-être, l'une des raisons est liée au fait que la caste et l'esclavage² constituent des thèmes tabous dans le discours de l'ensemble des nigériens.

Les traits caractéristiques des groupes castés sont généralement entre autres :

2. Pour l'esclavage, le thème a été abordé par plusieurs études (voir Boutillier, Meillassoux, Bourgeot, Bernus, Botte, etc.). Mais le débat, en tant que tel au niveau de la société, est surtout ouvert par l'association Timidria à partir des années 1990. Depuis mars 2004, Timidria et Anti-slavery international ont produit un rapport qui permet d'avoir une idée du nombre d'esclaves qui existent dans certaines régions du Niger. Ce qui est une grande avancée par rapport à l'autre phénomène portant sur les castes jusque là non abordé.

— la prédominance de l'endogamie ;

Chez ces groupes, l'endogamie est dominante parce que c'est une atteinte à l'honneur de la famille, du groupe d'avoir un partenaire différent, même supposé de statut supérieur. Là le religieux intervient pour justifier et légitimer ce comportement ; lequel ne doit pas être transgressé sous peine de malédiction. C'est l'exemple des forgerons, où les femmes généralement très belles ne peuvent pas être épousées chez les autres catégories en milieu Touareg. Chez les arabes *Ousta*³ de l'est du Niger qui sont de couleur foncée, il est hors de question de se marier ailleurs. La réciprocité y est également pour ce qui est des autres catégories sociales. Les autres arabes – *Mohamid et Assawari* – du département de N'Guigmi considèrent que les *Ousta* sont d'origine servile et que c'est un rabais de se marier dans ce milieu.

— La spécialisation dans certaines activités ;

Cette spécialisation sous-tend aussi le refus de faire certaines activités par ce que socialement et culturellement considérées comme ne faisant pas partie du champ défini par son statut. Les artisans et les bouchers sont généralement donnés comme exemples. Ainsi pour les nobles, il est considéré indigne de faire le travail de la forge, de la boucherie ou de l'artisanat. Ces professions sont réservées à certaines catégories sociales qui sont généralement enfermées sur elles-mêmes. Cet enfermement d'une catégorie sur elle-même, parce que refusant de se mélanger avec l'autre dans la perspective d'une certaine « pureté », est le propre des forgerons en milieu touareg et arabe.

— la faible implication de ces catégories dans l'univers de décision au plan politique ;

Au Niger, les castés ne sont pas impliqués dans la gestion du pouvoir politique. Dans leur milieu, il est souvent à la fois ridicule et scandaleux d'entendre qu'ils osent entrer en compétition contre certains fils du terroir. Ils

3. Selon un entretien que j'ai eu en août 2005 à N'Guigmi, cette catégorie qui pratique encore l'excision privilégie comme stratégie matrimoniale l'endogamie. C'est une minorité qui se sent fière de s'enfermer sur elle-même, déclare un groupe d'excisées venues répondre à l'invitation d'une ONG nigérienne chargée de lutter contre les pratiques néfastes comme l'excision.

ne peuvent pas se présenter aux élections dans un parti politique⁴ où il y a les autres catégories, précisément nobles. Ce qui est contraire à l'esprit de la constitution du Niger qui prône l'égalité des citoyens devant la loi.

Le travail de la forge demeure, pour le moment, l'apanage des forgerons. Ils sont dispersés dans cette partie de l'Afrique avec des particularités qui leur sont propres. Ils ont la maîtrise de la production locale des instruments de travail : outils agricoles comme la hilaire, la daba, etc. des instruments traditionnels de guerre comme l'épée, le sabre, la lance, le coupe-coupe, la hache, etc. Du point de vue de certaines caractéristiques, ils sont les seuls à être perçus comme les détenteurs du secret du feu. Ce qui leur confère un certain pouvoir sacré dont la transmission chez les autres groupes est extrêmement difficile à opérer. Ce qui permet à Iniesta F d'écrire (1995 : 130) : « Le tabou de la caste est idéologiquement issu des forces magiques que le professionnel de la fonte ou de la forge peut arracher des entrailles de la terre, mais aussi de son activité transformatrice de l'environnement naturel et de sa sacralité ». Il s'agit d'une perception sur la caste qui est ancrée dans certains milieux sahéliens justifiant l'attitude souvent adoptée lors des stratégies matrimoniales comme chez les forgerons.

Dans ce milieu, l'endogamie est fortement appliquée. Il est extrêmement rare de rencontrer une femme de ce groupe se marier en dehors de celui-ci, et vice versa⁵.

4. Les castés accompagnent, suivent les catégories nobles qu'ils ne peuvent pas concurrencer. Sur le plan politique, ils ne peuvent pas prétendre occuper un poste dit de prestige tant que les catégories dites supérieures sont intéressées même si leur qualification ne pose aucun doute. C'est pourquoi, ils ne peuvent pas se présenter dans les formations politiques où ces catégories militent. Généralement, les candidats d'origine castée ou servile évoluent dans des petits partis politiques, expliquant leur faible chance de succès. Ce qui est sans surprise par le fait que ces petits partis naissent souvent et disparaissent d'eux-mêmes par insuffisance des ressources humaines et financières.

5. Il est possible, dans des cas extrêmes, de rencontrer un forgeron, souvent loin de son lieu d'origine, épouser une femme d'une autre catégorie sociale. Généralement, cela est lié à la méconnaissance véritable de l'histoire du conjoint où il pourrait se présenter sous une autre identité

III- Phénomène de caste et dysfonctionnement démocratique au Niger : Quels regards ?

L'avènement de la démocratie et de l'état de droit constitue une occasion pour les citoyens d'élargir leur champ d'expression citoyenne et de visibilité. Cela peut se traduire par la conquête des nouveaux espaces de liberté, des droits socio - culturels, civiques, économiques et politiques. Mais ces privilèges sont rarement vérifiés en milieu casté. Quelles en sont les raisons ?

3-1 Castes et la question de la citoyenneté

Au regard des différentes compétitions politiques que le Niger a connues, depuis l'avènement de la démocratie pluraliste, les personnes castées n'ont pas connu de changement réel du point de vue de leur statut. Elles sont demeurées égales à elles-mêmes comme le cas des forgerons. Cette caste est restée dans son domaine habituel d'occupation professionnelle, c'est -à- dire l'artisanat.

La société nigérienne dans son ensemble considère que ce groupe est dépositaire d'une culture du travail de la forge, du cuir et du bois, et qu'il doit normalement rester fidèle à cela et la vie continue⁶. Cette perception est largement partagée par cette caste, elle-même. Elle considère que le champ politique appartient aux autres qui l'ont, d'abord, exercé par le passé ou si aujourd'hui, certaines catégories décident de l'investir, c'est parce qu'elles sont démographiquement importantes dans ce contexte dit de démocratie où, la loi du nombre constitue un facteur d'acquisition du pouvoir. A cela peut aussi s'ajouter la proportion d'instruits dans un groupe. Les milieux castés considèrent qu'ils ne remplissent aucun de ces critères, donc ils ne sont pas encore concernés par la conquête du pouvoir politique. Ils peuvent aider les acteurs en compétition à travers leur vote, précisément les candidats remplissant déjà ces conditions et qui ont des affinités avec eux. Leur perception de démocratie s'arrête au rôle d'électeurs. Ce qui fait qu'ils affichent souvent des positions qui sont mêmes contraires à l'expression citoyenne.

6. Il est vrai que cette perception demeure la plus répandue dans les faits, mais, de jour en jour, il est possible de rencontrer quelques opérateurs issus du milieu casté qui offrent des facilités matérielles selon leurs moyens à des partis politiques dont ils sont adhérents. Mais ce qu'il faut retenir est le fait que leur appartenance à une structure donnée est perçue de façon mitigée, car ils sont habiles par rapport à leurs intérêts, c'est-à-dire ils sont le plus souvent du côté de celui qui gère le pouvoir. Ce qui est proche de la position des chefs traditionnels dont ils sont le plus souvent affiliés et qui sont généralement du côté de l'administration, donc du pouvoir.

De nombreux acteurs du milieu casté considèrent qu'ils sont marginalisés, dépendants et partant ne peuvent pas émerger politiquement. Le concept de l'égalité et de liberté est fictif, justifiant ainsi le comportement de certains castés qui réclament, au vu et au su de tout le monde, qu'ils sont inférieurs à telle ou telle catégorie sociale qui a comme devoir de les protéger et de les entretenir. Dans certaines cérémonies, d'autres n'hésitent pas à déclarer devant les nobles qu'ils sont soit esclaves, soit d'origine servile ou castée. Cela nous amène aussi à évoquer la catégorie la plus démunie socialement et économiquement à savoir l'esclave. Elle est au bas de l'échelle sociale (Tal Tamari, 1997, Bériidogo, 2002).

— *Quelle citoyenneté chez les deux catégories : groupes castés et/ou d'origine servile ?*

La démocratie demeure un vague mot chez les deux catégories. Au Niger, ces deux groupes sont, moralement et en permanence, interpellés par le passé. Ainsi la société, selon les circonstances, leur rappelle qu'ils ne sont pas autorisés à avoir certaines ambitions dont celles de conquête de pouvoir local ou de prétendre à s'unir avec certaines catégories, expliquant la prédominance de l'endogamie dans ce milieu.

Il est vrai que dans l'espace nigérien, précisément urbain et semi-urbain, ces catégories ne sont pas victimes de violences physiques et même de refus de jouir de leur choix, d'une certaine liberté, mais leur implication dans la gestion courante de certains dossiers de la communauté est marginale. Elles sont victimes souvent des survivances esclavagistes qui se manifestent seulement, selon certaines circonstances particulières qui pourraient être observées, lors de certaines compétitions où la personne ne s'attend pas à certains propos dont le but est de la déstabiliser. C'est une forme de propos qui peut être empreinte de mépris, de discrimination ou de racisme social selon les milieux et surtout les contextes d'échange ou de communication entre acteurs.

Mais, c'est aussi dans cette masse de personnes d'origine servile, souvent ambiguë que l'on rencontre des individus développant d'autres stratégies qui consistent à sous-tirer à leurs anciens maîtres ou autres personnes de statut noble quelques privilèges, en se traitant ou se présentant, eux-mêmes, comme esclave(s). Ici la question de l'esclavage est perçue sous l'angle de faire soit plaisir à une ou plusieurs personnes se réclamant de statut différent, mais supérieur à celui de l'esclave avec l'intention de leur soustraire, à partir des éloges, quelque chose. Le plus souvent, cette situation est observée lors des

cérémonies comme le baptême, le mariage, l'intronisation où la personne vient elle-même rappeler qu'elle est d'origine servile et qu'elle a droit à un cadeau de telle ou telle nature. Ce comportement est aussi observé chez les castés, où le forgeron n'hésite pas à rappeler, par exemple, que telle ou telle partie de l'animal égorgé ou telle proportion du financement fait dans le mariage lui doit revenir à cause de ses attributs de personne de caste. Cela amuse généralement le public et fait de lui un personnage aussi nécessaire pour décrier ou créer les conditions d'une certaine ambiance souvent souhaitée.

Il est aussi possible que pendant certaines situations compétitives qu'on départage les candidats sur la base de leur origine sociale et/ou professionnelle. C'est dans ces conditions que la personne peut découvrir par surprise qu'elle est d'origine servile ou castée. Mais comment ? Il suffit de rappeler les origines lointaines ou proches de sa famille pour qu'il se sente, selon les cas, désarmé, affaibli et impuissant devant l'autre. Cette situation est observée lors des élections politiques et des fiançailles ou mariages, surtout en milieu sonraï - djerma de l'ouest nigérien. Certains mariages au Niger échouent souvent parce que l'origine servile ou castée d'un des prétendants en est la cause. C'est le cas du mariage de ce colonel de l'armée nigérienne, en 2002, avec une jeune femme titulaire d'un doctorat de médecine dont l'union a échoué juste la veille de sa célébration par le fait que, celle-ci est suspectée d'être d'origine servile. Cet exemple n'est pas unique, car un autre concerne cet ingénieur du ministère du développement agricole dont le mariage a échoué parce que la jeune fille est considérée comme étant aussi d'origine servile⁷. Ces deux exemples ont été observés dans la capitale du pays, Niamey qui est supposée beaucoup plus influencée par d'autres valeurs non conservatrices, ouvertes sur le monde. A ce cas de figure, viennent s'ajouter les exemples relatifs aux compétitions politiques, où souvent c'est plus flagrant du point de vue de l'exacerbation de ces genres de comportement discriminant. Combien de candidats aux élections sont victimes de ces genres de jugements qui les contraignent à retirer leur dossier.

7. Ces deux exemples se sont tous produits dans la plus grande ville du Niger qui est aussi la capitale politique du pays. Le premier est rapporté par Timidria en août 2002 (voir aussi Botte R, 2003 : 127) et le second suite à mes entretiens de 2004. Ces types de situation sont fréquents dans certains centres urbains comme ruraux de l'ouest du Niger, précisément en milieu Sonraï - djerma. Cette forme de distinction sociale est-elle attribuable à des survivances esclavagistes ? Chez les nomades, précisément les Touaregs et les Arabes, il est possible de répondre par l'affirmative.

Il s'agit là d'une forme d'esclavage mentalement circonstanciel et exploitable pour se servir d'une situation où le sujet est lié à un passé qui pèse sur sa conscience, le rendant fragile et manipulable malgré lui. Dans ce cas de figure, il est faible et cède facilement au profit de l'objectif de déstabilisation de l'autre. Ce qui est moralement aussi violent et qui peut rappeler certains aspects de l'esclavage pur et dur⁸.

De telles situations qui enferment des individus dans des considérations inégalitaires et humiliantes sont contraires à l'expression citoyenne, pouvant ainsi rendre douteux leur avenir politique.

3-2 Avenir des groupes castés ?

La question de l'avenir des castes en milieu africain mérite d'être posée. Les mutations actuelles des sociétés africaines constituent nécessairement un facteur qui concernera non seulement les groupes non castés, mais aussi les espaces sociaux jadis enfermés sur eux-mêmes comme les castes. Comment se dessine l'avenir de ces groupes castés dans le nouveau contexte dit de démocratisation, d'intégration régionale et de mondialisation ?

Les espaces castés, même s'ils résistent aux évolutions de leur environnement, sont condamnés à échanger avec les autres milieux qui les entourent ou même cohabitent avec eux. Les difficultés économiques et socio-politiques de nos pays font que les acteurs sociaux sont astreints pour leur survie à chercher ailleurs compréhension, alliance et autres types de coopération même si cela est contraire ou néfaste à leur tradition. Ce qui signifie que les dynamiques actuelles constituent un terrain favorable à l'effritement des particularismes sociaux et aux organismes enfermés sur eux-mêmes comme les castes. Mais est-ce que cette opportunité est perçue ou comprise, dans ce sens, par les castes et les groupes d'origine servile ?

La réponse à cette question pose les types de lectures possibles que nous ferons de l'évolution de nos communautés. Mais ce qui est observable, même si certains acteurs de ces milieux ont compris l'opportunité qu'offre ce contexte, il est incontestable que l'écrasante majorité demeure encore convaincue que la démocratie actuelle concerne beaucoup plus les autres qui

8. Ces aspects ont été développés dans un article que j'ai publié dont le titre est « Femmes et violences en milieu esclavagiste : quelles trajectoires ? ».

ont toujours géré le pouvoir local, le plus souvent en rapport avec l'administration moderne. Il s'agit d'une démocratie à la base qui reproduit de ce fait le pouvoir d'hier et ses avatars inégalitaires. Une façon de considérer que les princes d'hier sont entrain de se faire remplacer aujourd'hui aussi par leurs enfants lors des élections dites démocratiques.

Cette reproduction sociale est aussi observée dans la gestion de l'administration, du système politique et des secteurs stratégiques de l'économie nationale. La configuration du positionnement des acteurs locaux fait que les perspectives de briser, de s'impliquer et surtout de s'imposer dans l'arène locale comme acteurs stratégiques reste pour le moment mince pour les personnes castées, précisément celles qui résident dans les zones rurales. Leurs droits sont violés quotidiennement du fait de leur ignorance. Les mécanismes de gestion du pouvoir actuel ne se préoccupent pas de ce retard pour réhabiliter les victimes du passé qui les sont davantage aujourd'hui. Tout est construit au point où c'est difficile aux plus faibles de déconstruire les inégalités des systèmes sociaux conçus pendant des siècles. Mais la logique internationale qui brise les frontières nationales et communautaires peut être génératrice d'un éveil chez certains individus ou groupes d'individus pour essayer de faire face aux défis quotidiens. Cette tendance se dessine lentement en milieu urbain, avec le développement de la scolarisation. Dans certains milieux, précisément les grandes villes où les échanges commerciaux, culturels et touristiques sont développés, la qualité du travail et de prestation demeure, de jour en jour, le facteur déterminant de la position des acteurs locaux. Les facteurs de mutation concernent l'instruction, la richesse, etc.

Conclusion

La question des castes en Afrique sahélienne pose, à l'orée du XXI^{ème} siècle, la force du poids des mentalités qui continuent encore à triompher sur le droit et la raison. Les violations des droits humains, du fait des pratiques castées, sont justifiées et légitimées par la religion et l'idéologie. Les leaders politiques, même les plus progressistes dans leur discours, observent la règle du silence et de l'occultation. Le mouvement associatif nigérien est largement en retard dès qu'il est question du phénomène des castes. Alors qu'une certaine avancée est connue pour ce qui est de l'esclavage, grâce aux efforts de certaines associations comme « Agir dans le monde », « l'Association

Timidria ». Il est temps de disposer des données concrètes sur les deux questions – caste et esclavage -pour une véritable évaluation de l'état de droits au Niger. Un regard comparatif dans le traitement de la question des castes s'impose pour mieux circonscrire le phénomène dans le continent africain, précisément l'Afrique de l'ouest. La mobilité des acteurs castés fait que de nombreux foyers existent un peu partout au Niger, au Burkina Faso, au Sénégal, au Mali, et partant limite les possibilités de leur promotion.

Bibliographie

Abdel Wedoud Ould Cheick, 1993, « *l'évolution de l'esclavage dans la société maure* », in E. Bernus, P. Boilley et al, eds, *Nomades et commandants, administration et sociétés nomades dans l'ancienne AOF*, Paris, Karthala, p.181-193.

ANDDH, UNICEF, 2005, *L'étude nationale sur le trafic des personnes au Niger*, 142 p.

Balandier Georges, 1999 (1967), *Anthropologie politique*, 4^{ème} Ed. Quadrige/PUF, 240 p.

Balla Kalto L. Amina et al, 2000, *Les insuffisances dans les textes législatifs nigériens en matière d'esclavage*, Niamey.

Bernus Edmont, Boilley Pierre, Clauzel Jean et Triaud Jean-Louis, 1993, *Administration et nomades dans l'ancienne A.O.F*, Ed. Karthala.

Bernus Edmont, 1993 (1981), *Touaregs Nigériens : Unité culturelle et diversité régionale d'un peuple pasteur*, Ed. L'Harmattan, 507 p.

Bernus Edmont, 1982 (1963), *Quelques aspects de l'évolution des Touaregs de l'Ouest de la République du Niger*, IRSH, Niamey.

Bonte Pierre, 1976, *Structure de classe et structures sociales chez les Kel Gress*, *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée* n°21, 1^{er} semestre, 141-162.

Bonte Pierre, Izard Michel (sous la direction de), 2002, (1991), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, 842 p.

Boubou Hama, 1967, *Recherches sur l'histoire des Touaregs Sahariens et Soudanais*, Paris, Présence africaine, 556 p.

Boutillier J-L, 1968, *Les captifs en AOF (1903-1905)*, Bulletin de l'IFAN, TXXX, série B, n° 2.

Botte Roger, 1999, *Riimaybe, Haratin, Iklan : Les damnées de la terre, le développement de la démocratie in Horizons nomades en Afrique sahélienne, sociétés, développement et démocratie*, Karthala, Paris, pp : 55-78.

Botte Roger, 2000, *De l'esclavage et du daltonisme dans les sciences sociales in Journal des africanistes 70 (1-2) 2000 : 7-42.*

Botte Roger, 2003, *Traite des êtres humains et esclavage du congrès de Vienne (1815) au protocole de Palerme (2000) : Les réponses du droit in La Pensée n°336, Oct.- novem.- décem. 2003, pp : 7-21.*

Botte Roger, 2003, *Le droit contre l'esclavage au Niger*, in *Politique africaine n°90- Juin 2003, pp. 127-143.*

Bourdieu Pierre, 1994, *Raisons pratiques*, Paris, Seuil.

Bourdieu P, 1980, *Questions de Sociologie*, Paris, Minuit.

Bourgeot André, 1975, « *Rapports esclavagistes et conditions d'affranchissement chez les Imuhag (Twareg Kel Ahaggar)* » in Meillassoux : *L'esclavage en Afrique précoloniale*, Paris, pp.77-97.

Bourgeot André (sous la direction de), 1999, *Horizons nomades en Afrique sahélienne, sociétés, développement et démocratie*, Karthala, Paris.

Carrin M et Jaffrelot C. (sous la dir.), 2002, *Tribus et basses castes : Résistance et autonomie dans la société indienne*, EHESS, 368 p.

Cheikh Anta Diop, 1981, *Civilisation ou Barbarie*, Ed. Présence Africaine, 526 p ;

Condominas Georges, (sous la direction de), 1998, *Formes extrêmes de dépendance*, EHESS, Paris, 583 p.

Claudot-Hawad Hélène., 2000, *Captif sauvage, esclave enfant, affranchi cousin... La mobilité statutaire chez les Touaregs (Imajaghen)*, Institut de Recherche et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman, Paris, CNRS.

Clauzel Jacques, 1962, « *Les hiérarchies sociales en pays touareg* », T.I.R.S.T. XXI, 1er semestre, pp.120-162

Echard Nicole et Bonte Pierre, 1976, *Histoire et histoires. Conception du passé chez les Hausa et les Twareg Kel Gress de l'Ader* (République du Niger), Cahiers d'études africaines, 61-62, XVI (1-2), pp 237-296.

Ferréol Gilles (sous la direction de), 1994, *Histoire de la pensée sociologique*, Paris, Armand Colin.

Fiélox Michèle, Lombard Jacques avec Kambou – Ferrand Jeanne-Marie (sous la dir.de), 1993, *Images d'Afrique et Sciences sociales*, Ed. Karthala-ORSTOM, 567 p.

Gaston-Martin, 1993, *Nantes au XVIII^{ème} siècle : L'ère des négriers, 1714-1774*, Ed. Karthala, 450 p.

Guillaume Henri, 1974, « *Les nomades interrompus* » : Introduction à l'étude du canton twareg de l'Imanan, Centre Nigérien de Recherche en Sciences Humaines, Etudes nigériennes n° 35, 145 p.

Hamani Malam Djibo, 1989, *Au carrefour du Soudan et de la Berberie : Le sultanat touareg de l'Ayar*, Etudes Nigériennes n°55, IRSH, Niamey.

Hureiki Jacques, 2003, *Essai sur les origines des Touaregs*, Ed. Karthala, 764 p.

http://WWW.fidh.org/article.php3?id_article=970

http://www.unesco.org/courier/2001_09/fr/doss0.htm

<http://www.seneweb.com/contrib/details.php?DocID=1161>

INIESTA Ferran, 1995, *L'univers africain : Approches historiques des cultures noires*, L'Harmattan, 221p.

Journal Officiel de la République, Spécial n°4 du 7 avril 2004, Voir La Loi n°2003-025 du 13 juin 2003 modifiant la loi n°61-27 du 15 juillet 1961, portant institution du code pénal.

Kamara Ousmane, *Les divisions statutaires des descendants d'esclaves au Fuuta Tooro mauritanien*, in Journal des Africanistes 70 (1-2) 2000 : 265-289.

Karimou M. 1977, *Les mawri zarmaphones*, Etudes nigériennes n°39, IRSH,

Kimba Idrissa, 1981, *Guerres et sociétés, Les populations du Niger Occidental au XIX^{ème} siècle et leurs réactions face à la colonisation 1896-1906*, Etudes nigériennes n°46, IRSH, Niamey.

Meillassoux Claude, 1975, *L'esclavage en Afrique précoloniale*, Maspéro, Paris, 582 p. Bibl. Index.

Meillassoux Claude, 1986, *Anthropologie de l'esclavage. Le ventre de fer et d'argent*, Paris.

Nicolaisen Jacques, 1982 (1963), *Structures politiques et sociales des Touaregs de l'Air et de l'Ahaggar*, Etudes Nigériennes, N°7, IRSH, Nouvelle édition.

Nicolaisen Jacques, 1962, « *L'esclavage entre les peuples pastoraux touareg en Ahagar et en Air* » in : 1er congrès international des africanistes 11-18 décembre, Accra 1962.

Nicolas François, 1950, *Contribution à l'étude des Touaregs de l'Air*, in *Contribution à l'étude de l'Air*, mémoire de l'IFAN, n°10, pp : 459-491.

Olivier De Sardan Jean -Pierre, 1984, *Les sociétés Songhay-Zarma (Niger, Mali), Chefs, guerriers, esclaves, paysans*, Paris, Karthala, 302 p.

Olivier De Sardan Jean –Pierre, 1976, *Quand nos pères étaient captifs (Récits paysans du Niger)*, Paris, Nubia, 190 p.

Rebb F, 1957, *Les Iklan ou Touaregs noirs*, Mém. CHEAM n°1226, 34 p.

Renault François et Serge Daget, 1985, *Les traites négrières en Afrique*, Ed. Karthala.

Richer (Dr A.), 1924, *Les Touareg du Niger (Région de Tombouctou – Gao) : Les Oulliminden*, Paris, Larousse, 359 p.

Saha Zacharie, *De l'esclavage coutumier à la traite transatlantique, dans la région de Dschang (Cameroun)*, in Cahiers des Anneaux de la Mémoire, n° 3, Nantes 2001, pp109-144.

Salifou André, 1971, *le Damagaram ou sultanat de Zinder au XIX^{ème} siècle*, Etudes nigériennes N°27, 320 p.

Stella Alessandro, 2000, *Histoires d'esclaves dans la péninsule ibérique*,

Moussa ZANGAOU

Tardieu Jean – Pierre, 1984, *Le destin des Noirs aux Indes de Castille, XVIe-XVIII^{ème} siècles*, Ed. L'Harmattan, 351p.

Timidria et Anti Slavery, 2004, *L'esclavage au Niger : Aspects historiques, aspects juridiques, dénombrement et statistiques*.

Timidria : Lettre de Timidria n°0001, n°0002 de juillet 2002, n°0003 d'octobre 2002, n°0005 de juillet 2005, n°0006 de décembre 2003.

Warnier Jean-Pierre, 1989, *Traite sans raids au Cameroun*, in Cahiers d'Etudes africaines, 113, XXIX-I, 1989, pp. 5-32.

Zakari Maïkoréma, 1985, *Contribution à l'histoire des populations du sud-est nigérien : Le cas du Mangari (XVI^e-XIX^e siècle)*, Etudes nigériennes N°53, 246 p.